

Éthique, PMGMR et vie démocratique

Nous sommes des retraités participant aux cours de l'Université du Troisième Âge de la MRC de L'Assomption à Repentigny. Une de nos préoccupations est l'environnement, le nôtre en particulier car nous habitons près du dépotoir de Lachenaie.

Dans le guide de consultation, le Maire Gérald Tremblay, président de la Communauté Métropolitaine de Montréal, dit ceci: « ..l'intérêt accordé à l'édification d'une communauté responsable implique automatiquement la notion de développement durable, de respect de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens ». (p.2 du Guide de consultation). À la p. 6, on écrit : « La CMM adhère au délai de 10 ans énoncé dans la loi et, pour cette raison, fixe donc l'année horizon à 2013 au lieu de 2008 » OUF! Nous sommes très perplexes devant un tel énoncé.

De plus, nous savons que les 5 lieux d'enfouissement des déchets actuels de la CUM sont conservés et que celui de Lachenaie y figure en première place avec 39% des matières résiduelles du territoire.(p.8 du Guide de consultation)

Alors, nous croyons avoir le droit de nous faire entendre pour dénoncer Lachenaie comme lieu d'enfouissement des déchets. C'est certain que la CMM et BFI se réjouissent de pouvoir utiliser un terrain « élastique » si près de Montréal pouvant s'agrandir encore et encore et ayant, de plus, une structure imperméable. D'autre part, les inconvénients, qui sont notre lot, ne préoccupent aucunement les politiciens qui n'appartiennent pas à notre territoire immédiat, excepté ceux qui en tirent un profit monétaire ou autres avantages pour leur ville au détriment même de leurs propres concitoyens. C'est pourquoi nous sommes directement concernés par l'avenir de ce lieu et des conséquences découlant de son utilisation.

Alors, nous affirmons que la fermeture définitive et prochaine de cet endroit sera la meilleure solution. Elle sera aussi le résultat d'une véritable transparence de la part des représentants de la CMM. Notre vie et celle de nos enfants et petits-enfants ne doit pas en souffrir.

Nous espérons que le G.B.S. (gros bons sens) prévaudra et que les citoyens demanderont aux responsables de trouver d'autres méthodes d'élimination des déchets ultimes et de fermer le dépotoir de Lachenaie situé à moins de 2 km d'un hôpital régional et de la ville de Charlemagne. Bientôt, il sera à moins de 2 km de Repentigny.

Enfin, nous sommes persuadés que « lorsqu'on cherche véritablement, on trouve ».

Alors, trouvons des solutions basées sur l'humanisme et qui soient pleinement réalisables en agissant MAINTENANT.

Le problème

Le projet de PMGMR de la CMM soumis à la consultation publique est un document volumineux, certes (359 pages) mais vide sur le plan éthique et sur le plan du respect des citoyens dans une saine démocratie. Pourquoi aborder les questions d'éthique et de vie démocratique quand on parle de déchets domestiques et de dépotoir? Tout simplement parce qu'une municipalité de notre MRC a été victime d'injustice pendant 35 ans et qu'une municipalité voisine (Repentigny) s'apprête à l'être pour les 25 prochaines années.

PMGMR et vie démocratique

Aujourd'hui, au Québec, on parle souvent de déficit démocratique. Premièrement, la distance entre les citoyens et les dirigeants est trop grande. Deuxièmement, l'entreprise privée considère le citoyen uniquement comme un consommateur et nos pouvoirs publics ont emboîté le pas en mettant l'économie à l'avant-plan de toutes nos valeurs collectives. Enfin, la démocratie n'est pas adaptée aux techniques d'aujourd'hui et nos systèmes de représentation sont souvent déficients. Que peuvent faire les citoyens qui perçoivent des injustices flagrantes pendant que la grande majorité de leurs représentants (à la CMM notamment) jouent à l'autruche et se mettent la tête dans le sable!

En effet, est-il acceptable qu'un organisme aussi important que la CMM ait pu ignorer à ce point les conclusions du BAPE concernant le projet d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie dans l'élaboration de son PMGMR?

Est-il acceptable qu'un organisme comme la CMM ait pu cacher aux citoyens des informations pertinentes qui auraient pu les éclairer lors de l'actuelle consultation publique? Pourquoi ne pas avoir présenté aux citoyens les autres alternatives à l'enfouissement et aux mégadépotoirs?

Nous savons qu'en novembre 2000, la firme GSI Environnement inc. a produit, pour Recyc-Québec, un volumineux document intitulé «Bilan des techniques disponibles dans le domaine de la mise en valeur des matières résiduelles». Une centaine de technologies comme l'incinération, la gazéification, la méthanisation, l'oxydation, etc, y sont répertoriées. Nous savons aussi que le consultant Chamard & Associés a préparé un autre document traitant aussi des alternatives à l'enfouissement, document daté du 30 août 2002. De plus, pourquoi la CMM a-t-elle sciemment ignoré l'annexe 7 du rapport que lui a présenté Chamard & Associés? Comme par hasard, l'annexe 7 fait l'inventaire de différentes technologies de traitement des matières résiduelles autres que l'enfouissement. Drôle de hasard!

Ces omissions volontaires ne sont qu'un exemple parmi d'autres qui illustre la façon dont certains de nos dirigeants manipulent les citoyens que nous sommes.

Le seul modèle démocratique: la régionalisation

Le territoire de la CMM est divisé en 5 régions : Montréal, Laval, Longueuil, Couronne Nord et Couronne Sud. Si l'on désire vraiment que chaque citoyen se sente concerné par le PMGMR, il faut aussi que chaque citoyen se sente concerné par l'élimination des déchets ultimes.

Si l'on affirme que le site d'enfouissement a presque atteint ses limites, si la loi de 1998 a fixé un délai de 5 ans dont l'aboutissement était mars 2003, si, en 2003, un décret gouvernemental a prolongé ce délai jusqu'en mars 2004, si l'an dernier, la CMM a demandé un délai supplémentaire de 5 ans (horizon 2008), nous de l'UTA, nous croyons que ces 5 années doivent être consacrées à développer un plan à double volet : alternatives à l'enfouissement proposées dans un contexte de régionalisation et fermeture « graduelle» du dépotoir de Lachenaie.

Par rapport à tout projet collectif (barrage, dépotoir, etc) ayant des effets négatifs sur de nombreux citoyens d'une région donnée, un certain nombre de principes éthiques devraient être mis de l'avant :

- 1- Information objective transmise aux citoyens
- 2- Respect des personnes (citoyens)
- 3- Notion d'équité : partage des bénéfices et des inconvénients entre les citoyens.

Aucun de ces principes éthiques n'est respecté dans le PMGMR. L'information est partielle, «orientée» ont dit de nombreux intervenants devant cette commission. On a sciemment filtré l'information à transmettre aux citoyens. Nous sommes très déçus d'un tel comportement de la part de nos dirigeants.

En second lieu, le PMGMR ne respecte pas les personnes, les citoyens que nous sommes. En effet, nous avons été nombreux, l'hiver dernier, à investir temps et énergie pour présenter des mémoires lors des audiences du BAPE. Ce dernier a «reconnu» la pertinence de notre argumentation. Mais aujourd'hui, de nombreux citoyens sont déçus de voir qu'à part notre MRC et les représentants de nos villes, personne n'endosse les conclusions du Bureau d'audiences publiques. Et la CMM fait comme si le BAPE n'avait pas fait de recommandations précises au Ministère de l'environnement du Québec. C'est désolant! Véritablement désolant!

Le troisième aspect concerne la notion d'équité. Depuis 1968, les citoyens de Charlemagne respirent les effluves du dépotoir de Lachenaie pendant que d'autres empochent maintenant 1,000,000\$ en redevances chaque année. Et on ne parle pas des autres avantages. Est-ce bien cela, le partage des bénéfices et des inconvénients que toute société démocratique digne de ce nom devrait mettre de l'avant?

En conclusion, le PMGMR est un projet considérable sur le plan de la forme (bel enrobage, belle structure de surface, dirait le linguiste et citoyen engagé Chomsky) mais vide sur le plan de l'analyse des questions fondamentales (les véritables enjeux démocratiques). Structure profonde déficiente, dirait ce même Chomsky. Un tel projet (si on peut le qualifier ainsi) permettra à 95% de la population de la grande région de Montréal de continuer à dire : « Y a pas de problèmes avec nos poubelles». En réalité, ici même, nous sommes tous des David, du plus jeune citoyen jusqu'à

la préfète de la MRC de L'Assomption. Que pouvons-nous faire, nous tous, citoyennes et citoyens, pour faire entendre raison à ce géant fourbe, égoïste, inéquitable?

En tout cas, nous de l'UTA, jamais nous ne baisserons les bras.

Micheline Bouchard

Jacques Gagné

Luc St-Georges

Les propositions de l'UTA MRC L'Assomption

- 1- Que la CMM, dans son prochain PMGMR, respecte la Politique québécoise et planifie pour 2008 et non 2013 l'atteinte des objectifs prévus par notre gouvernement.
- 2- Que la CMM, dans son prochain PMGMR, intègre la notion de régionalisation comme préalable à l'équité sociale et à la conscientisation de chaque citoyenne et citoyen.
- 3- Que le Ministère de l'environnement (MEV) établisse un plan de fermeture graduelle du LES de Lachenaie :
 - 2003 → 1,000,000 de tonnes de matières résiduelles
 - 2004 → 800,000 tonnes de matières résiduelles
 - 2005 → 600,000 tonnes de matières résiduelles
 - 2006 → 400,000 tonnes de matières résiduelles
 - 2007 → 200,000 tonnes de matières résiduelles
 - 2008 → FERMETURE
- 4- Qu'en collaboration avec le MEV, un comité de surveillance composé de citoyens de notre MRC voie à l'application de ce plan de fermeture.
- 5- Qu'un projet complet incluant les avantages et les inconvénients des principales mesures alternatives à l'enfouissement comme mesure ultime nous soit présenté.
- 6- Que notre gouvernement, à la suite d'une suggestion pertinente que nous trouvons dans le mémoire de Ville de Laval, tienne les producteurs des technologies de l'information et des communications (TIC) responsables de la récupération, du recyclage et de l'élimination sécuritaire de tous ces appareils (ordinateurs, téléphones portables, etc).
- 7- Que notre gouvernement, à titre de seul représentant des communautés métropolitaines, des MRC et des villes, entame immédiatement avec Ottawa des négociations ayant pour objectif de créer dans la région de Montréal des projets-pilotes pour l'élimination des matières résiduelles et ceci, par le biais du programme d'infrastructures Canada-Québec.

